

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Réf : DEVE - n° 47 / 2024

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;

Vu la réglementation des études en vigueur au sein de l'Université d'Orléans.

Le Président de l'Université d'Orléans décide

Article unique :

Le jury de validation de l'unité d'enseignement d'ouverture transversale de Licence intitulée « valorisation des engagements associatifs et électifs étudiants » au titre de l'année universitaire 2024-2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Sébastien RINGUEDÉ, Vice-Président de la CFVU, Maître de Conférences.

Membres du jury :

- M. Frédéric MOAL, Vice-Président à la vie des campus, Maître de Conférences ;

- M. Fabrice FITZÉ, Directeur des études et de la vie étudiante (DEVE) ;

- M. Alexis BOCHE, responsable du service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante.

Fait à Orléans, le 28/11/24

Le Président de l'Université d'Orléans


ERIC BLOND